



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 19137

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat sur la question de l'acquisition de la nationalité française par le mariage. Le ministère des affaires sociales est seul habilité à en connaître depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Néanmoins, il est question que cette prérogative du ministère des affaires sociales soit transférée aux préfetures dans le cadre de la réforme de l'Etat, ces dernières dépendant du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Il lui demande, aussi, de bien vouloir lui apporter des précisions sur cette éventuelle orientation du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19137

Rubrique : État

Ministère interrogé : réforme de l'Etat

Ministère attributaire : réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2003, page 4038

Question retirée le : 16 juin 2003 (Retrait pour cause de question identique)